

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ASPET
DU 14 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze septembre à dix sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'ASPET s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI, Président, comme suite à convocation en date du sept Septembre deux-mille vingt-et-un.

PRESENTS : MMES & MM. Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI, Taïla BENZEROUAL, Solange BORDENAVE, Gianni BURATTONI, Jean-Marie LAFFONT, Elia RUAU, Muriel SAGET.

ABSENTS : René OUSSET donne procuration à Muriel SAGET, Eliane LAIRE donne procuration à Solange BORDENAVE, Christine LAGNEAU donne procuration à Jean-Sébastien BILLAUD CHAOUI, Christine LABELLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Elia RUAU.

- ◆ **Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 17h30.**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 JUILLET 2021

L'assemblée ne formule aucune remarque suite à la lecture du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 20 Juillet 2021. Monsieur le Président propose de l'approuver.
Approbation à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

■ **Demande d'aide au loyer d'une administrée**

Le CCAS atteste prendre en compte les impayés de loyer d'une administrée, domiciliée à Aspet, au bénéfice du propriétaire de son appartement dans le cadre d'une aide sociale caractérisée par la forme d'un prêt, tel que prévu dans le règlement intérieur du CCAS.

Remboursement sur 10 mois.

Un titre exécutoire sera émis à l'encontre de l'administrée.

■ **Information sur la vacance du studio Place Peyrot.**

La demande de l'association PYRENE a été adopté à l'unanimité.

■ **Point financier : cantine et repas à 1 E, dispositif Fruits à la récré et loyers.**

Les poursuites effectuées par le Trésor public ont permis de diminuer considérablement la dette.

Le CCAS est éligible au nouveau dispositif « cantine à 1 euro » à ce jour, 31 familles sur 57 soit 41 enfants vont bénéficier de ce dispositif pour l'année scolaire 2021-2022.

Dispositif « Fruits à la récré » cette année encore les enfants vont bénéficier de deux distributions de fruits par semaine à la récré. Ce dispositif a eu un coût de 576.70 E pour la période du 1^{er} janvier au 15 avril, nous avons perçu un remboursement de 420 E de la part de l'organisme France Agrimer. Le coût global pour la période supporté par le CCAS s'élève donc à 156.70 E.

Trois locataires ont des retards de paiement de loyers, un courrier va leur être adressé très prochainement.

■ **Point sur la prochaine installation des jeux du square du faucheur**

La livraison a pris du retard, les jeux devraient cependant être installés rapidement

■ **Actualisation de la liste des personnes fragiles**

Une concertation avec les professionnels de santé va avoir lieu en vue d'actualiser la liste existante, en parallèle, une communication sera faite dans les nouvelles brèves de la commune.

■ **Demande de subvention formulée par l'association LA CASA**

Cette demande est ajournée pour complément d'information.

■ **Point sur les procédures d'insalubrité.**

Deux procédures sont en cours sur la commune.

■ **Point sur les Ateliers du Temps Libre**

Madame BENZEROUAL, demande si les jardins de St Jean Baptiste pourraient être mis à disposition de l'association pour leurs activités.

Elle informe le CCAS que le centre d'animation locale a été labellisé EVS (Espace de Vie Sociale)

Il y aura prochainement en partenariat avec la CARSAT des ateliers contre la fracture numérique des séniors.

■ **Réunion Publique – Rencontre participative.**

Monsieur le Président informe les membres d'une réunion organisée par La Communauté de Communes Cagire Garonne Salat, le Pays Comminges Pyrénées et Bio Ariège-Garonne le jeudi 30 septembre de 18h à 21h à la salle des fêtes de Saint-Martory.

Ordre du jour : La restauration collective des écoles élémentaires sur le territoire de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat.

■ **Demande d'emplacement sur le marché pour la présentation d'un projet « Enquête et lieu de vie »**

Ce projet concerne la commune de Salies du Salat, l'emplacement sur le marché d'Aspet ne semble donc pas approprié.

Monsieur le Président clôture la séance à 18h45.

Le Président de séance,
Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOU



Le secrétaire de séance,
Elia RUAU

